

DECISION DU MAIRE

N°640

DATE
23 juillet 2026

Décision relative à une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiales dans le cadre de l'Appels à Projets Fonds Locaux 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 25,

Vu l'appel à Projets Fonds Locaux permettant d'obtenir un soutien financier aux gestionnaires d'équipements et de services en direction de la petite enfance, des enfants, des jeunes et des familles,

Considérant que la commune de Poissy souhaite remettre en état le centre social André Malraux suite aux dégradations,

Considérant que la Caisse d'Allocation Familiales peut concourir financièrement à ce projet,

Considérant qu'il convient pour la commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des Fonds Locaux 2026, pour ce projet contribuant à la mise en œuvre des politiques d'actions sociales à destination des enfants, des jeunes et des familles,

DÉCIDE :

Article 1 :

De solliciter un financement pour un montant maximum de 22 294 euros auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre des travaux.

Article 3 :

De signer tout acte concernant ces demandes de subvention, conventions, avenants et annexes éventuelles ainsi que tous documents s'y rattachant.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNOS DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 27/07/2026